

Aussi, sans un cri de joie débordant que n'a pu contenir M. Ranc, sauf cette exclamation : « Les campagnes sont à nous ! » échappée à une plume d'ordinaire maîtresse d'elle-même. Le langage des anciens et futurs dictateurs de la France est de nature à rassurer les simples et les naïfs. A l'en croire, que souhaite M. Ranc si ce n'est de « maintenir intacts les droits de l'Assemblée nouvelle ? » Il est d'avis qu'il faut respecter les immunités des mandataires du pays, mais seulement dans l'Assemblée future. Les représentants d'aujourd'hui sont des factieux et des conspirateurs qu'un coup de force de la foule excitée devrait chasser. Mais quant à ceux qui leur succéderont, M. Ranc ne saurait avoir trop de souci de leurs droits, de leurs prérogatives, de la plénitude et de la durée de leur mandat. M. Ranc deviendra parlementaire, quand le parlement sera composé de ses amis.

En plus modéré encore et conciliant a été M. Gambetta s'adressant aux heureux privilégiés de la ville de Nantes. Il a presque nié l'existence des comités occultes et il est allé jusqu'à recommander « de se garder des impatiences qui ne pourraient que retarder l'avènement de la République définitive. » Que M. Gambetta parle à Nantes d'une façon si différente qu'à Belleville, il y a quelques jours, cela ne saurait étonner ceux qui savent combien le souple orateur sait adapter ses procédés de discussion à ses divers auditoires. Mais ne doit-il pas s'attendre à ce que les violents par lesquels il s'est fait entendre à Belleville lisent le discours de Nantes, à ce que les républicains plus modérés de la Loire-Inférieure prennent connaissance du discours prononcé à Belleville ? Or, sur ces hauts lieux chères aux radicaux extrêmes, M. Gambetta ne s'est-il pas engagé à ne jamais se séparer de ce qu'il appelait « la queue de son parti, » de ces comités occultes dont il parle avec tant de dédain à Nantes ?

Qui faut-il donc croire du chef servile qui caresse la foule dominatrice et lui promet la participation au pouvoir, ou du chef hautain et indépendant qui, éloigné de ses maîtres, croit leur avoir échappé, et les renie parce qu'il ne les a plus sous les yeux ? Qui faut-il donc croire de celui qui, s'adressant à certains habitants de Paris, irrite leurs appétits, ou de celui qui, discourt en province, se pique de dompter les trop prompts ? Que faut-il penser de celui qui ici excite les impatiences, et là prétend les contenir ? En l'entendant parler à Nantes, on aurait pu voir en lui un chef de parti incontesté dont la volonté s'impose ; mais en se rappelant le langage précédemment tenu, on se convainc qu'il n'est qu'un instrument docile.

Déjà, en effet, M. Gambetta ne s'appartient plus guère. Avant peu, il ne s'appartiendra plus. Si modéré qu'il puisse être de nature, quelques qualités de gouvernement qu'il puisse posséder, il est des licences et des abus que peut-être il n'osera pas introduire lui-même, mais qu'il sera nécessairement forcé de subir. Les réunions publiques constantes dégénérant en clubs, les théories les plus insensées y rencontrant des avocats, les journaux extrêmes répandant partout ces doctrines, les plus hardis demandant à réorganiser la garde nationale pour qu'elle devienne l'armée du désordre sous le prétexte d'être l'armée de la liberté, les membres de la Commune voulant jouer à nouveau d'un pouvoir dont ils n'ont pas eu le temps de se rassasier : voilà ce qui est infailliblement réservé aux triomphateurs d'aujourd'hui qui, accusés, à leur tour, de modérantisme sinon de trahison, seront renversés par la foule qui brise vite ses instruments.

Pays.

Conservateurs de toutes nuances, vous pouvez faire vos malles et prendre votre ticket de chemin de fer, car les jours de calme qui nous restent sont rigoureusement comptés. Le citoyen Ranc vous le dit en vérité ; encore un peu de temps, et c'est lui qui vous dictera les lois au nom de la nouvelle couche sociale.

Il vous le déclare nettement : LES CAMPAGNES SONT A NOUS, LA REPUBLIQUE EST FAITE.

Evidemment, il y a des chances pour que nous n'échappions pas à la crise redoutable qui nous menace, mais, enfin, nous n'en sommes peut-être pas encore tout-à-fait arrivés là.

Les campagnes, heureusement, ne sont pas à eux, et s'il y en a quelques-unes d'égarées, c'est grâce aux agissements d'un gouvernement qui n'a que trop souvent l'apparence de faire cause commune avec les radicaux, au détriment des intérêts conservateurs. Egarées un instant, les campagnes reviendront, et re-

viendront avec autant plus de violence qu'elles sentiront qu'elles ont été plus trompées.

Quant à la République, elle n'est pas encore faite, Dieu merci ! et serait-elle faite, par hasard, que, ma foi ! nous avons trop vu de choses faites qui se sont défaites après, pour en éprouver un trop cuisant chagrin.

On sait ce que pèsent les républiques en France. Portées par un coup de vent, elles s'en vont de même. Il y a un moment rude à passer ; mais enfin il ne faut pas désespérer du bon sens public.

Les nations ont des moments de maladie aiguë. La République est la fièvre chaude d'un peuple. Cela passe, à moins que l'on n'en meure. Mais la France est heureusement assez forte de tempérament pour n'avoir pas à redouter une issue fatale.

Liberté.

La question relative au régime futur de l'Alsace-Lorraine, se résume dans les termes suivants : la Prusse se voit dans la nécessité de maintenir pendant encore une année au moins le régime dictatorial dans les provinces annexées ; et comme les moyens de germanisation employés jusqu'ici dans ces mêmes provinces n'ont point donné les résultats attendus, les autorités prussiennes vont user d'une plus grande rigueur afin d'arriver à l'extinction totale des sympathies françaises en Alsace-Lorraine.

Si étrange, si paradoxale même que puisse paraître la définition ci-dessus, elle n'exprime encore que d'une manière très adoucie les dispositions de M. de Bismarck. On en pourra juger par les déclarations qu'a faites le prince-chancelier au Reichstag, et qui nous sont transmises par le télégraphe.

M. de Bismarck commence par déclarer que, sauf l'avis du Reichstag, la dictature finira le 1^{er} janvier 1874 ; mais il ajoute aussitôt que des projets spéciaux seront présentés, concernant la situation future de l'Alsace-Lorraine. Nous voilà déjà bien loin de ces « libertés dont jouit le peuple allemand », et que l'officieux *Courrier du Bas-Rhin* promettait dernièrement aux annexés, pour le jour où le régime dictatorial actuel prendrait fin.

Mais ce n'est pas tout : ce débat judiciaire est bientôt suivi d'observations où s'écale sans aucun ménagement le cynisme du vainqueur. Non content d'avoir mis les Alsaciens-Lorrains dans cette alternative : ou de quitter leur pays natal, s'ils voulaient rester Français, ou d'accepter la nationalité prussienne, s'ils reculaient devant les conséquences de l'émigration, l'homme d'Etat prussien, qui a arraché de force le Schleswig Danemarck, et dépossédé l'empire d'Autriche, après s'être traité avec assurance la neutralité de la France en 1866, ose parler aujourd'hui de la répression des sympathies françaises en Alsace comme d'une nécessité de légitime défense. Défense contre qui ? Contre les populations annexées, impassibles sous le joug, ou contre la France, tout entière occupée à battre monnaie sous la botte des envahisseurs ?

De pareilles choses ne se discutent pas, et l'Europe, devant laquelle M. de Bismarck a évidemment voulu plaider les circonstances atténuantes, fera sans doute de cet argument le cas qu'il mérite. Mais nous relèverons, dans les déclarations faites à la tribune de Reichstag, un dernier trait qui nous semble résumer très-nettement la future politique prussienne en Alsace-Lorraine : « Nous autres, Allemands du Nord, a dit M. de Bismarck, nous ne sommes pas très experts dans l'art de nous gagner des sympathies.... Les Alsaciens-Lorrains pourront douter de notre habileté, mais non de notre persévérance, ni de notre courage chaque fois qu'il s'agira de faire face à une attaque et de la repousser. »

Les Alsaciens-Lorrains restés au pays natal auront le droit de s'émerveiller d'avoir provoqué cette brutale menace : après deux ans d'annexion, elle est un éclatant hommage rendu à leur fidélité patriotique.

INFORMATIONS

Le *Journal de Genève* annonce l'arrestation faite le 15 mai de deux autres réfugiés parmi lesquels un membre de la Commune de Paris et un commandant de fédérés. Ces arrestations, comme les précédentes, se rattachent à des recherches sur lesquelles le secret est toujours gardé.

Le *Journal de Genève* publie une dépêche

de Berne annonçant que l'ex-président de la Confédération et le chef du département de la police genevoise ont eu, à Berne, une entrevue à laquelle a assisté en partie M. L. Lanfrey, ministre de France à Berne.

Le président de la Confédération a approuvé complètement les mesures prises par la police genevoise.

Les électeurs radicaux du Var viennent d'envoyer à M. Laurier, et pour la seconde fois, sommation d'avoir à donner sa démission de représentant. Le motif de cette mesure serait, paraît-il, les indiscrétions que M. Laurier a commises sur les agissements des révolutionnaires de l'Algérie. M. Laurier, croyons-nous, n'écouterait pas plus ces ordres comminatoires qu'il n'a écouté les premiers, mais si l'ancien intime ami de Gambetta est élu aux élections générales, ce ne sera pas la faute des partisans du mandat impératif et contractuel.

Depuis longtemps déjà le prince de Bismarck songe à acquérir un établissement colonial pour l'empire allemand. Une des raisons principales qui le guiderait dans cette question serait l'espoir de trouver en quelque sorte un exutoire au mouvement socialiste qui envahit de plus en plus les classes travailleuses de l'Allemagne.

Le prince de Bismarck ignore-t-il qu'en devenant une puissance coloniale, la Prusse perdrait son caractère de puissance exclusivement militaire ? C'est là une question à laquelle nous ne saurions répondre quant à présent.

Quoi qu'il en soit, il est à prévoir avec certitude que l'Espagne perdra sous peu toutes ses colonies. Le cabinet de Berlin, à ce que nous apprenons aurait saisi le moment favorable pour négocier avec la République espagnole la cession des îles Philippines.

(Mémorial diplomatique.)

Madrid, 16 mai, 9 h. 40, soir.

Les carlistes annoncent un prochain soulèvement dans la Manche.

Hier, la fête de saint Isidore, patron de Madrid, s'est passée très tranquillement. La Bourse est restée fermée.

Perpignan, 17 mai, 4 h. 15, soir.

Le *Drapeau français*, organe carliste, dit que Don Carlos a dû entrer en Navarre dans la nuit du 14 au 15, pour prendre le commandement de l'armée royale, forte de 15,000 hommes, avec la détermination de vaincre ou mourir.

D'après le même journal, un emprunt de 400 millions de réaux avait été conclu entre Don Carlos et une compagnie de banquiers anglais.

Don Carlos a promu Ollo au grade de maréchal de camp, et Dorregaray au grade de lieutenant-général.

Tristany aurait remporté une victoire complète en Aragon sur le colonel Moreano.

Chronique locale et méridionale.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le jour de l'Ascension.

Chronique de l'Exposition.

Nous écrivons ces lignes au ronflement des machines agricoles, de batteuses à manège ou à vapeur, qui ont fonctionné hier et dont notre collaborateur décrit plus loin les puissants effets.

La pluie tombe. Ce trouble-fête persiste depuis trois jours. Juste à l'heure de l'ouverture du concours régional, l'orage a grondé sur la ville. Triste entrée en matière.

Très peu d'étrangers, conséquence du mauvais temps. Et cependant en prévision d'un surcroît d'affaires, tous nos magasins ont mis les habits de fête. Partout de beaux étalages et des devantures repeintes. Espérons que tout cela ne sera pas peine perdue et que le soleil encouragera bientôt les visiteurs.

L'exposition scolaire est placée au second étage de la mairie. Nous engageons nos lecteurs à visiter tous ces charmants travaux de la jeunesse des écoles. On verra là une heure pleine d'intérêt et de charme. Disposés avec goût, ces objets si divers forment un harmonieux ensemble. Les murs sont tapissés de beaux dessins, exécutés dans les écoles chrétiennes. De grandes cartes muettes, en caoutchouc, ont arrêté notre attention : l'élève trace à la craie les noms des départements, préfectures, cantons ; la craie s'enlève facilement à l'éponge et tous les élèves recommencent successivement l'exercice ; ces cartes serviront puissamment à l'étude si utile de la géographie.

Beaucoup de Cahiers très soignés, dont les exercices variés sont bien choisis et bien gradués, ont été adressés par les écoles communales. Des travaux à l'aiguille, en grand nombre, exécutés avec toute la finesse désirable, tiennent une large place à cette exposition très intéressante à parcourir, nous le répétons, et qui prouve quel soin les maîtres prennent des enfants qui leur sont confiés. Nous n'avions du reste pas besoin de cette occasion pour savoir que MM. les instituteurs mettent de dévouement et d'aptitude dans l'accomplissement de leurs modestes fonctions.

L'exposition artistique et industrielle est ouverte depuis ce matin. Elle occupe tout le premier étage de la mairie ; on y arrive par une double haie de plantes remarquables qui ornent le grand escalier. A quelques pas des premières marches, dans le péristyle, sont élevés d'énormes blocs de phosphate de chaux, cette richesse du pays récemment découverte. Sur les piliers, deux statues en bois représentant, assurément, les deux derniers défenseurs de l'indépendance gauloise, Luctérius et Drapés, garnis. Ces statues sont très détériorées, c'est ce qui explique la place donnée à ces illustres héros sur les murs des trophées d'armures.

Nous nous arrêtons pour aujourd'hui au tournoi. Il y a tant à dire et à parcourir qu'il est utile de se ménager des étapes.

Le public se montre fort empressé à cette exposition.

Les exposants se plaignent de n'avoir pas reçu de carte d'entrée pour l'exposition. Ce serait pourtant bien faiblement reconnaître la bonne grâce mise par tous à la réussite de cette exhibition, que de les y laisser circuler librement. Nous engageons la municipalité à réparer un oubli presque inexcusable. C'est mettre la commission d'organisation dans une situation pénible que de l'obliger à percevoir un prix d'entrée des personnes qu'elle est allé solliciter pour avoir leurs collections.

Il est six heures, la musique du 88^e nous appelle sur le cours Fénélon.

Vendredi, soirée à la préfecture. Samedi, distribution des médailles aux lauréats du concours scientifique et littéraire.

Seize sociétés sont déjà inscrites pour le concours musical de dimanche prochain.

Tous les soirs, représentation au théâtre.

Ah ! que la fête serait belle avec un peu plus de bleu au ciel, et de quiétude dans les esprits !

Concours régional.

Malgré des pronostics sinistres, le Concours ne sera pas aussi vide qu'on croyait ; les exposants arrivent, non seulement de la région agricole dont fait partie le département du Lot, mais encore de toute la France ; il suffit pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le catalogue officiel du Concours. Sans doute, cette exposition n'est pas aussi complète qu'elle aurait pu l'être, si le temps malheureux que la France vient de traverser, n'avait porté un rude coup à la richesse publique, et si un grand nombre de propriétaires n'avaient, par pure insouciance, négligé d'exposer leurs produits. Cependant, telle qu'elle est, nous pouvons promettre qu'elle sera intéressante pour tout le monde ; aux agriculteurs de profession, elle offrira le spectacle des efforts tentés par l'élevage et des perfectionnements introduits dans les machines agricoles depuis quelques années ; pour les autres, outre l'attrait de la curiosité, ce sera une occasion rare de prendre une idée de l'agriculture, cette science qui nourrit les hommes, et qui est pourtant si négligée. On s'en préoccupe si peu qu'un jeune homme peut fort bien être reçu bachelier sans savoir distinguer une pomme de terre d'un arti-

chaut, tandis qu'il doit connaître à fond les propriétés du tungstène et du molybdène.

Le concours régional occupe toute la partie du cours Fénélon situé au-dessus du square. Cette vaste enceinte est partagée en deux parties, l'une destinée aux animaux, l'autre remplie par les machines. La première est encore vide, mais la seconde renferme déjà tout ce qu'elle doit contenir. Les exposants de cette division sont au nombre de cinquante-neuf, dont vingt-neuf étrangers à la région, c'est parmi ces derniers que se trouvent la plupart des constructeurs qui ont exposé des machines à battre.

Ces machines, si intéressantes à cause de la disette de bras, dont l'agriculture est menacée de plus en plus, sont au nombre de vingt dans le concours actuel.

Une seule est à bras : c'est celle de M. Boyé, de Sénéillac (Lot). Le moteur, assez simple est mis en mouvement par quatre hommes. Cette machine fournit un assez bon travail, mais la manœuvre en est pénible, et demande que les hommes se relaient assez souvent, ce qui oblige à avoir un nombreux personnel. Malgré cet inconvénient, son prix relativement bas (800 fr.), et le peu de place qu'elle exige peuvent le faire préférer par la petite culture, à d'autres machines qui emploient moins d'ouvriers, mais qui coûtent beaucoup plus cher.

Les onze batteuses suivantes sont à manège, et demandent, pour être mises en mouvement, depuis deux jusqu'à six chevaux. Nous citerons entre autres une machine de M. Maréchaux, de Montmorillon (Vienne), qui fait un excellent travail : la paille n'est que peu brisée, et le grain reste à peu près intact. Toutes ces machines à manège sont d'un prix beaucoup moins cher que les batteuses à vapeur, mais elles ont toutes l'inconvénient d'exiger pour leur installation une place considérable, et pour être mises en mouvement, des chevaux ou des bœufs dressés.

Viennent enfin les batteuses à vapeur, qui sont au nombre de huit. Parmi ces dernières, deux surtout attirent l'attention par leurs dimensions et le soin avec lequel elles sont établies ; ce sont celles de M. Gérard, de Vierzou, qui a obtenu dans différents concours cent trente-neuf médailles d'or ou d'argent, et de M. Hidiën fils, de Châteauroux, qui ne le cède guère au précédent pour le nombre des récompenses. Ces machines rendent le grain complètement nettoyé ; mais le prix très-élevé, qui est d'environ 8,000 francs pour chacune, les rend à peu près inaccessibles aux petites exploitations.

À côté de ces machines on remarque celles de M. Lotz de Nantes, dont une est déjà vendue, et celles de M. Fuzellier de Saumur. Ce dernier est le seul qui emploie pour sa batteuse une locomobile verticale ; ce système demande beaucoup moins de temps pour être prêt à fonctionner, avantage très grand dans certains cas. En outre, elle ne coûte que 3,000 francs, c'est-à-dire bien moins que tous les systèmes analogues. M. Fuzellier expose en même temps une machine à broyer le chanvre, d'un mouvement fort ingénieux, et qui est mue aussi par sa machine à vapeur. En général, il faut remarquer que toutes ces machines à vapeur, moins une, exposée par M. Lotz, peuvent se séparer de la batteuse, et être employées à tout autre usage, par exemple à mouvoir une pompe, une scierie, etc.

Ces diverses machines à battre ont presque toutes, à un degré plus ou moins élevé, l'inconvénient de trop briser la paille et d'entamer même le grain ; cependant dans quelques-unes, ce défaut n'est pas très-prononcé ; toutes font beaucoup de travail très-rapidement. En résumé, ce genre d'appareils ne saurait être trop encouragé, car on peut prévoir le moment où, par suite de l'émigration des campagnes vers les villes, et du morcellement croissant des propriétés qui fait de chaque paysan un propriétaire, les machines à battre deviendront absolument indispensables pour la grande et la moyenne culture.

Après l'essai des batteuses, le jury a procédé à l'examen des pressoirs à vin et à l'huile. La collection de ces machines présente la plus grande variété, depuis le simple pressoir que l'on voit employé dans les rues de Cahors après les vendanges, jusqu'aux pressoirs à dynamomètre exposés par M. Gouguet, de Bordeaux, et inventés par M. Samain. Un de ces derniers appareils peut exercer une pression allant jusqu'à quarante mille kilogrammes. Il est facilement manœuvré par un homme, et un dynamomètre, faisant partie de la machine, indique à tout instant la pression exercée. Nous avons appris que M. Gouguet, qui est un mécanicien et un chimiste distingué, consentirait volontiers à faire une conférence scientifique avant son départ de Cahors. Nous serions très heureux de voir cette idée réalisée, et nous pensons que la Société des Etudes, plus compétente que personne pour cet objet, ferait

bien de mettre une salle à la disposition de M. Gouguet pour une conférence publique.

Au moment où nous écrivons a lieu l'essai des charnues, des moissonneuses et des faucheuses.

(A suivre). A. C.

On lit dans la France-Chorale du 16 mai 1873 :

La commission, ayant vu grossir aux derniers jours le nombre des adhérents, est revenue sur sa décision du 16 avril, en ouvrant un concours de musiques instrumentales.

Nous félicitons sincèrement la commission sur sa résolution, qui donnera satisfaction aux sociétés qui avaient répondu à son appel. Il eût été fâcheux de les priver du moyen de se produire devant un jury qui ne manquera pas de donner ses appréciations, si utiles et si nécessaires aux sociétés qui ont le sincère désir de progresser, et le bon esprit de comprendre qu'un concours doit être une école d'étude et de progrès pour elle.

Concours de Musiques d'harmonie et de fanfares,

Ouvert à Cahors, le 15 mai 1873.

Programme du Concours : A 10 heures, réunion des Sociétés, place Lafayette. — A 10 h. 1/2, formation des colonnes et départ pour le Théâtre.

Musiques d'harmonie. — Division unique.

- 1° Société philharmonique de Nogaro (Condom-Gers)
- 2° Société id. de Valence-d'Agén (Lot-et-Gar.)
- 3° St-Cécile d'Astafort (Lot-et-Garonne).
- 4° St-Cécile de Gourdon (Lot).

Fanfares. — 1re Division.

- 1° Les Enfants de Tulle (Corrèze).
- 2° Fanfare de Lézat (Pamiers — Ariège).
- 3° Fanfare de Layrac (Lot-et-Garonne).

2me Division. — 1re Section.

- 1° Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
- 2° Les Enfants d'Auterive (Muret — Haute-Gar.)
- 3° La Lyre Grisollaise (Tarn-et-Garonne).

2me Division. — 2me Section.

- 1° Les Enfants de St-Barthélemy (Marmande — Lot-et-Garonne).
- 2° Le Pont de la Maye (Gironde).
- 3° Fanfare de Montcuq (Lot).
- 4° Fanfare de Souillac (Lot).
- 5° Fanfare de Masseube (Mirande — Gers).
- 6° St-Pierre de Puch (Nérac — Lot-et-Garonne).

A 5 h. du soir, Grand Festival. — Distribution des médailles dans la salle des récompenses, cours Fénélon, en présence des autorités de la Ville et des membres du Jury.

Morceaux d'harmonie exécutés par les musiques et fanfares. — Chœurs chantés par l'Orphéon de Cahors.

Ordre du Concours. — Prix des places perçus aux entrées

Salle du théâtre : Concours des fanfares à 11 h. — Concours des musiques d'harmonie, à midi. — Premières, 1 fr. ; Parterre, 0,75 c. ; Secondes, 0,50.

Salle des récompenses, cours Fénélon : Festival. — Premières, 2 fr. ; Secondes, 1 fr.

On trouve au bureau du contrôle au théâtre, des cartes de circulation donnant entrée (en premières) dans la salle du Concours et au Festival. Prix : 3 fr.

Cour d'assises du Lot.

La session de la Cour d'assises est ouverte depuis lundi.

A l'audience d'hier est venue l'affaire Palot Armand, accusé de tentative de meurtre sur la personne du Garde Champêtre, au lieu du Roc, commune de Payrac, à la suite de mauvais propos tenus par ce dernier, à la femme Palot.

Le Jury ayant rapporté un verdict négatif, Palot a été acquitté.

Ministère public : M. Valette, procureur de la République.

Défenseur : M. Darnal, avocat.

Par décision de Mgr l'Evêque ont été nommés :

Curé de Pomarède, M. l'abbé Vayssières, vicaire de Saint-Siméon de Gourdon ; — curé d'Aynac, M. l'abbé Bonnygues, curé de Saint-Paul-de-Vern ; — curé de Saint-Paul-de-Vern, M. l'abbé Labrousse, curé de Montredon ; — curé de Montredon, Desclaux, curé de Lunegarde ; — curé de Bonneviolle, M. l'abbé Cauzinille, curé de Girac.

On annonce la mort de M. l'abbé Pelras, ancien professeur du petit séminaire de Montfaucou qui allait entrer dans sa 70e année, et celle

de M. l'abbé Delpy, curé de Belmont (Labenne), âgé de 48 ans.

Une éclipse partielle de soleil est annoncée pour le 26 mai courant.

Elle commencera à 7 h. 36 du matin, à 8 h. 20 les trois dixièmes du soleil seront occultés, l'éclipse finira à 9 h. 5.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans à l'honneur de prévenir le public, qu'à l'occasion du Concours régional, le train de foire partant de Libos à 7 heures 30 du matin et arrivant à Cahors à 9 heures 25, aura lieu Dimanche 25 mai courant. Le même jour aura lieu un train spécial.

Partant de Cahors à.....	9 h. 45, soir.
Passant à Mercuès à.....	10 »
— Parnac à.....	10 14
— Luzech à.....	10 23
— Castelranc à.....	10 49
— Puy-l'Evêque à.....	10 54
— Duravel à.....	11 06
— Soturac à.....	11 17
— Fumel à.....	11 31
— Libos, arrivée à.....	11 39

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 15 mai 1873.

- 1 Pour contravention à la loi sur l'ivresse.
- 10 Pour contravention municipale.
- 12 Pour bruit et tapage.
- 1 Pour jet d'eau.

Pour la chronique locale : A. Layton

Dernières nouvelles

Ouverture de l'Assemblée nationale.

Versailles, 19 mai, 5 h. 10 m. soir.

Inutile d'insister sur la gravité des événements. La droite, le centre droit et les membres de l'Assemblée qui n'appartiennent à aucune réunion, sont résolus à renverser le ministère, et ils ne s'arrêteront pas devant M. Thiers si M. Thiers ne se place pas sur le terrain conservateur, sans hésitation et sans réticences, en prenant un nouveau ministère parmi les notabilités les plus fermes du parti de l'ordre.

A deux heures, l'Assemblée est presque au complet.

La proposition suivante, est signée avec un empressement extrême, qui est de fort bon augure pour le résultat :

« Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays,

» Demandent à interpeller le ministère sur les dernières modifications qui viennent de s'opérer dans son sein, et sur la nécessité de faire prévaloir dans le Gouvernement une politique résolument conservatrice,

» Et proposent de fixer à vendredi prochain le jour de la discussion. »

Deux de nos députés, MM. Pagès Dupont et de Lamberterie, ont signé cette proposition.

Malgré les absents, le nombre des signataires atteint en ce moment le chiffre de 291.

La proposition est lue à trois heures par M. Buffet, président de l'Assemblée.

M. Dufaure demande que demain seulement ait lieu la fixation du jour auquel cette proposition décisive sera discutée.

M. le duc de Broglie accepte au nom des signataires.

Le Gouvernement veut évidemment déléguer ce soir sur ce grave sujet.

M. Dufaure monte à la tribune et dépose deux projets de loi, l'un tendant à l'organisation des pouvoirs publics, l'autre relatif à la création d'une deuxième Chambre.

L'Assemblée est consultée sur le point de savoir si les projets seront lus.

Une première épreuve est déclarée douteuse.

Toute la gauche vote pour la lecture immédiate.

Une deuxième épreuve donne la majorité à la

droite et au centre droit, et la lecture n'a pas lieu.

C'est une première victoire importante.

M. Peyrat, député ultra-radical, dépose une proposition pour contester au gouvernement le droit de présenter des lois constituantes, et pour demander que l'Assemblée fixe d'ici à quinze jours la date de sa dissolution.

L'orateur radical demande l'urgence, elle est adoptée par 60 voix environ. Tout le reste de l'Assemblée vote contre.

La séance est levée.

Dépêches Télégraphiques.

Versailles, 20 mai, 2 h. soir.

L'exposé des motifs du projet sur l'organisation des pouvoirs publics, déposé hier, dit :

Nécessité d'établir régulièrement le gouvernement républicain ; la République est actuellement le gouvernement naturel et nécessaire de la France.

Le projet établit que la Chambre et le Sénat seront élus par le suffrage universel ; mais les sénateurs seront élus parmi certaines catégories éligibles, notamment parmi les anciens membres des Assemblées législatives.

Chaque département élira trois sénateurs. Le Sénat, élu pour dix ans, sera partiellement renouvelable tous les deux ans.

Pour les élections des députés, le scrutin de liste est supprimé. Chaque arrondissement élira un député, et deux au-dessus de cent mille habitants.

Le Sénat aura le droit, sur l'initiative du président de la République, de dissoudre la Chambre.

Le président de la République sera élu par le congrès présidentiel, lequel sera formé par les deux Chambres réunies et par trois délégués nommés par chaque conseil général.

Le président est élu, comme la Chambre, pour cinq ans.

Versailles, 2 h. 30 m.

Grande impression produite par le refus de l'Assemblée d'entendre la lecture des projets constitutionnels.

Hier soir, plusieurs réunions ont été tenues. Le parti conservateur est de plus en plus résolu à arrêter l'envahissement du radicalisme.

Le nombre des signataires de la proposition d'interpellation sur la politique intérieure du Gouvernement dépasse trois cents.

Paris-Journal déclare avec autorité sérieuse, que les signataires sont prêts à soutenir M. Thiers, s'il veut se décider pour la bonne route, ou, dans le cas contraire, à le remplacer résolument.

Versailles, 20 mai, 4 h. 45 m., soir.

Les quinze bureaux de l'Assemblée viennent de nommer leurs présidents et secrétaires.

Douze bureaux ont donné la majorité à la droite et au centre droit ; deux à la gauche ; un partagé.

Les projets constitutionnels reçoivent mauvais accueil à la droite et au centre droit, comme à l'extrême gauche.

Dernière heure.

Versailles, 20 mai, 5 h. 40, s.

Grand succès pour le parti conservateur :

M. Buffet a été nommé président de l'Assemblée nationale par 359 voix contre 289. Quatre voix perdues.

Bourse de Paris.

Paris, 20 mai 1873, soir.

Rente 3 p. %	54,70
— 4 1/2 p. %	77,25
— 5 p. %	87,40
— 5 p. %	86,20

Annonces

DÉJEUNER DES ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAOUT de Arabes, de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris. (Se défier des contrefaçons.)

On contrefait le CHOCOLAT purgatif de DESBIÈRE; il faut donc vérifier en achetant, se chaque boîte porte son nom et sa signature et si elle sort bien de la pharmacie, 9, rue Le Peletier, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL RÉPUBLICAIN DU SOIR
VIENT DE SE TRANSFORMER

Il publie chaque jour : Les nouvelles de cinq heures, le cours de la Bourse, les dépêches télégraphiques, des lettres de Versailles, de province et de

l'étranger, une chronique sur un sujet d'actualité les informations les plus complètes, des articles de politique, d'économie, de finances, de théâtre, de musique, des variétés littéraires et scientifiques, un bulletin financier et commercial, et les débats judiciaires, etc., etc.

Il s'est assuré la collaboration des romanciers les plus en renom : MM. Hector Malot, Marc-Bayeux, M.-L. Gagneur, Emile Zola, Tony Révillon, Robert Hali, Léon Cladel, Fulgence Girard, Gabriel Guillemot, Henry Maret, etc., etc.

Tous les Dimanches, une page entière du Journal est consacrée à une revue de la semaine financière, industrielle, commerciale et agricole, par M. Monbel. Mardi prochain, 14 mars L'Avenir national commencera LE PETIT-FILS DE M. DIMANCHE, grand roman-feuilleton, par Marc-Bayeux.

ABONNEMENTS :		DÉPARTEMENTS :	
PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un an.....	34 fr.	Un an.....	64 fr.
Six mois.....	27	Six mois.....	32
Trois mois.....	13 50	Trois mois.....	16
Un Numéro, 15 cent.		Un Numéro, 20 cent.	

pour l'étranger, le port en sus

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

PÉLERINAGE A ROCAMADOUR

Réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places.

La COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS, a l'honneur de prévenir le public, qu'à l'occasion du pèlerinage qui doit avoir lieu à Rocamadour dans les mois de mai et de septembre prochain, il sera délivré chaque jour, pendant ces mois, des billets, aller et retour, de toutes classes, pour Rocamadour, avec réduction de 40 p. 0/0, aux gares de :

Rodez, de Montauban, d'Aurillac et de Capdenac ;
De Toulouse, d'Albi et de Lexos ;
De Limoges, de Brives et de Tulle ; ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points.

Pour les extraits et articles non signés A. Layton, gérant.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE SUR SURENCHÈRE
A SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE.

Adjudication fixée au trente-et-un mai mil huit cent soixante-treize.

On fait savoir à qui il appartiendra que : Par procès-verbal de Duc, huissier à Cahors, sous la date du trente janvier mil huit cent soixante-treize, visé et enregistré le même jour, dénoncé le premier février suivant et transcrit le même jour, avec l'exploit de dénoncé.

Il a été, à la requête de M. Frédéric Marrouch, ancien négociant, aujourd'hui propriétaire et domicilié de la ville de Toulouse, ayant, à ces fins et pour la continuation des poursuites, M^e Pierre Puzergues pour son avoué, constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne.

Sur la tête et au préjudice de dame Angèle Vilatte, marchande de meubles, veuve de Jean-Baptiste Bourrières, quand vivait aussi marchand de meubles, prise en sa qualité propre et comme mère tutrice de son fils plus jeune, mineur ; et aussi sur la tête et au préjudice du sieur Michel Bourrières, leur fils aîné, sans profession, tous les sus-nommés domiciliés de la ville de Cahors et représentant feu Michel Bourrières, leur père et époux.

Procédé à la saisie immobilière des biens ci-après désignés :

Désignation des biens immeubles.

Une Maison, sise à Cahors, rue du Pont-Neuf ou de Clément Marot, confrontant avec ladite rue, un cul-de-sac, et propriété de M^{me} veuve Berton et du sieur Clément.

Le sol de ladite maison est de deux ares, quatre-vingt-quatorze centiares ; elle est portée à ladite matrice cadastrale de la commune de Cahors, dans la section N, sous les numéros 1,412 et 1,413 ; elle se compose d'un premier et d'un second étages ; elle est couverte en tuiles canal ; au rez-de-chaussée se trouvent cinq ouvertures à deux ouvrants, servant de magasins ; la porte d'entrée donne au midi dans le cul-de-sac Clément Marot.

Cette maison, située dans la ville de Cahors, ar-

rondissement de ce nom, est jouie et habitée par les saisis.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors et l'adjudication de ladite maison a eu lieu, le trois mai courant, en faveur de M. Dufour, avocat, habitant et domicilié de la ville de Cahors, au prix de quinze mille francs.

Mais, par acte fait au greffe dudit tribunal, le neuf du même mois de mai, le sieur Louis Conté, marchand de cuirs, habitant et domicilié de la ville de Cahors, a fait la surenchère du sixième et a porté le prix de ladite maison à dix-sept mille cinq cent vingt francs. Il a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué dans ladite surenchère, qui a été dénoncée dans le délai légal avec avenir pour le trente-et-un mai courant.

En conséquence, la nouvelle adjudication de ladite maison sera faite le **trente-et-un mai** courant, à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, sur la mise à prix de dix-sept mille cinq cent vingt francs, c. 17,520 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le dix-neuf mai mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le
mil huit cent soixante-treize, F^o C^o
reçu un franc quatre-vingts centimes.

Signé : GIBERT.

GRAND ÉTABLISSE^{MT} DE PHOTOGRAPHIE
10, rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB,

Ex-Photographe, à Strasbourg

A l'honneur de prévenir le Public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seront faites pour la PHOTOGRAPHIE en tous genres et de toutes grandeurs.

LES ATELIERS DE POSE

sont ouverts tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

MÉDAILLE

A UNE EXPOSITION ARTISTIQUE
ET INTERNATIONALE

BONNEMER

MÉDAILLE
A UNE EXPOSITION ARTISTIQUE
ET RÉGIONALE

SUCCESSEUR

Photographies de toutes dimensions. — Cartes visites, camée. — Album, Vues, Portraits sur émail cuit au feu et indestructible.

Vous pouvez vous convaincre de la supériorité de son travail, en examinant ses PHOTOGRAPHIES, exposées à la Mairie, qui toutes ont été faites et finies dans ses Ateliers, boulevard Sud, à Cahors.

Ateliers ouverts de 8 du heures matin à 5 heures du soir.

On fournit des épreuves avant d'exécuter la commande.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement: 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D^r GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salulaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9,

Fabrique spéciale de Pressoirs à Cric sans fin,

tout en fer, genre nouveau, breveté. Simplicité, solidité, pression considérable, par un seul homme, garanti incassable. — Expédition des pressoirs tout montés prêts à presser le vin.

CYLINDRES-BROYEURS à écraser les raisins. POMPES MOBILES A VU et tous les usages agricoles, en cas d'incendie etc., à balancier ou à volant, système nouveau, clapets à tabatière pour le nettoyage instantané sans démontage.

GAILLLOT, ingénieur-mécanicien à POMMARD (Côte-d'Or).

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèces. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudé, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.



Mal de dents

Guérison instantanée par la
— Pyréthrine Lahaussais.

1 franc 50 le flacon,
Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien ; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.

GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU**, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Etranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. — 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez **M. DUC**, pharmacien.